



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2032**

commune (s) :

objet : Etudes dans le domaine des déchets - Lot n° 1 : études d'optimisation de la gestion des déchets -
Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -
déchets

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017**Décision n° CP-2017-2032**

<p>objet : Etudes dans le domaine des déchets - Lot n° 1 : études d'optimisation de la gestion des déchets - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</p> <p>service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets</p>

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Les études demandées porteront notamment sur l'optimisation de la collecte, un flux de déchets que la Métropole souhaite soustraire ou mieux gérer, les impacts opérationnels avec l'évolution de la réglementation et la prévention des déchets.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25 et 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à l'étude dans le domaine des déchets.

Ces accords-cadres feront l'objet de marché à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

Les présents accords-cadres intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 à 80 du décret susvisé.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	études d'optimisation de la gestion des déchets	300 000	360 000	800 000	960 000

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
2	études des organisations des services de gestion des déchets	30 000	36 000	120 000	144 000

Le lot n° 2 fait l'objet d'une délégation de signature du Président par délibération n° 2017-1976 du Conseil du 10 juillet 2017.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 octobre 2017, a choisi pour les différents lots, l'offre des groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : Etudes d'optimisation de la gestion des déchets ; groupement d'entreprises Eliante Ingenierie et Environnement / V2R ingénierie et Environnement / AARPI Beauvillard Bouteiller / UP TO TRI,

- lot n° 2 : Etudes des organisations des services de gestion des déchets ; groupement d'entreprises SEMAPHORES Expertise / Ingénierie et organisation INDDIGO,

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : Etudes d'optimisation de la gestion des déchets ; groupement d'entreprise ELIANTE INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT / V2R INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT / AARPI BEAUVILLARD BOUTEILLER / UP TO TRI, pour un montant global minimum de 150 000 €, soit 180 000 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 617 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.